

**La délégation de la FNEC FP FO 43**

Lysiane GWOZDZ (PE) - Nathalie CHOVET (PE) - Nadège BONIERE (PE) - Laurent BERNE (PE) - Bruno GOLEO (PE) - Olivier ROCHETTE (PE) - Nazhia BOUACHMIR (Prof.) - Romain TOURON (Prof.) - Sophie CHAMARD (Prof.) - Muriel GERBIER (AESH)

**DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO  
À LA F3SCT-D DU 21 MAI 2026**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Face au budget qui supprime près de 4000 postes d'enseignants et asphyxie l'École, les personnels, les parents et les jeunes se mobilisent depuis des semaines contre les suppressions d'heures et les fermetures de classes.

Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité ne va pas à l'École publique, pas plus qu'elle ne va à l'Hôpital et aux services publics indispensables à la population.

Le Budget de la défense a doublé en 10 ans. Mais cela ne suffit pas pour le président Macron et pour le complexe militaro-industriel.

C'est pourquoi le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui arrive à l'assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement qui porte l'objectif de ces dernières à 76,3 milliards en 2030 contre 57,1 en 2026...

**L'histoire nous l'enseigne : l'économie de guerre débouche toujours sur la guerre.**

Face à un développement de la marche à la guerre à l'échelle internationale, la FNEC FP-FO participe à toutes les initiatives pour obtenir un cessez-le feu immédiat, l'arrêt des livraisons d'armes, et l'arrêt de la participation du gouvernement Macron-Lecornu à cette folie meurtrière.

Le projet de loi de programmation militaire s'accompagne de mesures visant à développer la militarisation de la société :

- Transformation de la journée défense et citoyenneté en « journée de mobilisation », en lien avec le nouveau service militaire...
- Création d'un nouveau régime d'exception avec « l'état d'alerte de sécurité nationale »

Ne soyons pas naïfs : c'est un basculement ! La critique des choix militaires, budgétaires ou géopolitiques sera présentée comme irresponsable, voire passible, en temps de conflit, de « haute trahison ».

On connaît déjà la criminalisation de tous ceux qui critiquent la politique de l'Etat génocidaire d'Israël... et le sinistre projet de la députée Yadan.

La propagande belliciste bat son plein jusque dans les écoles

notamment avec la multiplication de partenariats avec l'armée : les classes de défense, le projet d'un enseignement à la défense, l'intervention de sergents recruteurs dans les lycées au moment des vœux sur la plateforme Parcoursup... pour présenter les divers avantages pour les « volontaires » du service militaire : un quart d'année universitaire en cadeau et un examen plus favorable du dossier sur Parcoursup pour les engagés du SNV, « bonus » sur les notes pour ceux qui accepteront d'être réservistes...

C'est pourquoi, le Congrès de la FNEC FP FO qui a réuni plus de 120 personnels le jeudi 7 mai a décidé d'organiser, dans l'unité syndicale la plus large possible, d'ici la fin de l'année scolaire, une réunion publique départementale afin d'exiger l'abandon des budgets de guerre et d'en dénoncer l'impact sur l'Éducation Nationale et sur les revendications des personnels.

Plus personne ne s'y trompe, l'augmentation des budgets militaires et les budgets de guerre s'opposent frontalement à la satisfaction des revendications et à la préservation des services publics.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence de retrait **de la loi de programmation militaire et des budgets de guerre ! De l'argent pour l'école et l'hôpital, pas pour les rafales !**

Aux 4000 suppression de classes qui contribuent à détruire toujours plus les conditions de travail des personnels, il faudra encore ajouter les postes préemptés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité qui ont d'une part vocation à remplacer les PIAL.

Lundi 11 mai, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui acte la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) et l'arrêt de leur généralisation. La FNEC FP-FO s'est toujours opposée aux PAS. En effet, la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité réduit l'accompagnement des élèves par les AESH en contournant les notifications des MDPH. D'autre part, le duo enseignant spécialisé / éducateur spécialisé conduit à « coacher » les enseignants au lieu de prendre réellement en charge les élèves. Le recours à ces personnels pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels nécessaires à leur fonctionnement, participant

ainsi à leur démantèlement. Le vote de la représentation nationale tient compte d'une réalité : les PAS sont massivement rejetés. La FNEC FP-FO exige l'abandon définitif de ce dispositif.

Alors que 480 PAS ont été créés à la rentrée 2025 et que le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, la FNEC FP-FO exige que les postes utilisés pour la mise en place de ces pôles soient restitués immédiatement afin d'annuler les fermetures de classes et ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires.

Rappelons que plus de 30 000 élèves notifiés n'ont pas de place en structures spécialisés, faute de place, et 50 000 élèves notifiés au moins n'ont aucun suivi par des AESH. Au lieu d'ouvrir les places manquantes dans les classes et structures spécialisées et de créer les postes nécessaires, le Ministre prépare un nouveau projet de loi pour accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé et la transformation des établissements sociaux et médico-sociaux en dispositifs intégrés. Cette politique catastrophique de démantèlement de l'enseignement spécialisé doit cesser !

Aujourd'hui, alors que nous allons traiter de la santé et de la sécurité des collègues au travail, nous pouvons vous annoncer que jamais la profession n'a autant souffert. L'augmentation exponentielle des demandes de protections fonctionnelles, des démissions, des demandes de temps partiels thérapeutiques, des CMO, CLD, CLM et des situations d'épuisement constituent de parfaits indicateurs de la souffrance que subissent les collègues.

Et pourtant, l'administration continue d'enfoncer la profession en refusant de payer les demandes d'ASA pour rendez-vous médicaux ou en pressionnant les collègues qui refusent de participer aux évaluations d'écoles alors que celles-ci ne sont pas inscrites dans un cadre réglementaire ou encore en remettant en cause le droit syndical.

Malgré de nombreux appels au secours notamment à travers les registres SST, la charge de travail est de plus en plus conséquente pour les directeurs, les personnels de direction et les personnels administratifs à qui l'on demande de faire toujours plus avec toujours moins.

Alors que nos conditions de travail deviennent insupportables, les gouvernements successifs continuent de s'attaquer à nos salaires : point d'indice toujours gelé, traitement à 90% en CMO avec un jour de carence, remise en cause du droit à utiliser son compte personnel de formation, remise en cause des allègements de service, remise en cause des autorisations d'absence avec traitement. Mais jusqu'où cela va-t-il continuer ?

Dans ce cadre, la FNEC FP-FO se félicite de la mobilisation des AESH devant le Rectorat qui a permis d'aboutir à une avancée concernant les demandes d'autorisations d'absences accordées sans traitement pour rdv médicaux depuis cette année. Le Rectorat a annoncé que sur simple présentation de justificatif de présence, ces ASA seraient accordées avec traitement. C'est une première victoire pour les personnels. La FNEC FP-FO continuera d'organiser la mobilisation pour obtenir les jours de fractionnement auxquels les personnels ont droit !

De la même manière, avec son Union Départementale, la FNEC FP-FO prendra toute sa place dans les initiatives qui

seront décidées pour le blocage des prix des carburants qui frappent de plein fouet l'ensemble des travailleurs dont les personnels de l'Éducation Nationale.

Cerise sur le gâteau, en pleine crise des carburants, l'administration annonce la mise en place du nouvel outil informatique de gestion des Titulaires remplaçants qui impacte aussi directement les Titulaires de secteurs. Avec la fin pure et simple des ISSR pour les TS ainsi que la suppression de ces indemnités pour les TR lors des missions de « renfort », l'instauration de ce logiciel aura de multiples conséquences : baisse des frais de déplacements, utilisation de l'usine à gaz DT CHORUS, rôle accru des directeurs d'écoles qui n'ont semble-t-il pas assez de responsabilité, impact sur les conditions de travail et les suppressions de postes des secrétaires de circonscription, etc....

Nous demandons que cette question soit mise à l'ordre du jour comme nous demandons le maintien intégral des ISSR pour les TR et les TS.

En conclusion, la FNEC FP FO continuera d'accompagner, de réunir les personnels, y compris avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, pour discuter, prendre position et organiser l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications :

- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires !
- Création de tous les postes spécialisés et de remplaçants à hauteur des besoins !
- Création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ! Un statut, un vrai salaire pour un temps plein de 24H pour les AESH ! Abandon des PIAL et des PAS !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 !
- Plafonnement des prix du carburant à 1,50 € ! Augmentation immédiate des indemnités kilométriques, de l'ISSR et des frais de déplacement !
- maintien intégral de l'ISSR pour les Tr et TRS !
- Défense du Statut et du cadre national de l'École !

Après avoir lu notre déclaration, la FNEC FP-FO a rappelé l'illégalité encore une fois présente dans la mise en place du nouveau logiciel de gestion des Tr qui n'a été présenté dans aucune instance.



# INDIGENCE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL

## Quand la dégradation de la médecine du travail sacrifie la santé des personnels !

Cette question a été ajoutée à l'initiative de la FNEC-FP-FO.

La médecine de prévention est moribonde : un seul infirmier et depuis peu une seule médecin (Mme Longour) doivent traiter de tous les dossiers des personnels concernant leur santé au travail. Le médecin précédent ayant démissionné, une médecin retraitée a été rappelé en vacation pour traiter des dossiers urgents. L'administration nous a indiqué établir une convention avec 2 médecins du CHU de Clermont Fd et vouloir recruter un personnel sur un second poste d'infirmier de prévention (en septembre).

**La FNEC-FP-FO a dénoncé une externalisation de la médecine de prévention et a indiqué que les revendications portées au ministère concernant la médecine de prévention sont les mêmes au niveau départemental. Les représentants de la FNEC-FP-FO ont dénoncé le cynisme de notre ministère qui ne fait rien pour rendre attractifs les postes de médecins de prévention et qui en même temps détériore les conditions de travail des personnels. Tout cela arrange bien notre administration : pas de médecin, pas de bilan sur la santé des personnels, pas de problèmes relevés ! Quelle incurie ! Pourtant les problèmes sont nombreux et la violence de l'indigence de la médecine de prévention est bien réelle pour les personnels qui se sentent abandonnés et maltraités.**

Ces problèmes concernent plusieurs volets de la santé au travail des personnels :

- **Visite de prévention et d'information** : la FNEC-FP-FO a réalisé une campagne afin de faire aboutir ce droit . Environ 200 personnels ont signé une demande afin de bénéficier d'une visite de prévention et d'informations. L'IA-DASEN a indiqué que l'administration allait répondre favorablement et prochainement à ces demandes, **il y aura des visites de prévention** mais elles seront dans un premier temps limitées jusqu'à que l'équipe de médecine de prévention soit complétée. C'est une avancée à mettre à l'actif de la FNEC-FP-FO qui entend bien faire aboutir toutes les demandes de visites de prévention et d'information faites par les personnels.
- **Allègements de services** : la FNEC-FP-FO a dénoncé le fait que des collègues se soient vus refuser leur demande d'allègement de service sans aucune justification, sans avoir pu rencontrer un médecin de prévention ou échanger avec lui. C'est une honte ! La FNEC-FP-FO a demandé à l'IA-DASEN qui avait décidé de ce refus, qui avait étudié les dossiers médicaux des personnels et donné un avis concernant les demandes d'allègement de service ? Rappelons que pendant un temps, les personnels ne pouvaient contacter aucun médecin car l'Académie en était dépourvue ! La réponse de notre administration n'a pas rassuré les représentants de la FNEC-FP-FO, dénonçant la violence inouïe de ces décisions qui impacteront la santé ou le salaire des personnels contraints de demander un temps partiel pour tenir leur année.
- **PACD** : des collègues se sont vus refuser des poursuites de PACD sans explication et justification. La FNEC-FP-FO a demandé si là encore un médecin avait pu traiter ces situations urgentes. L'administration a affirmé que oui mais on peut douter de la réponse sachant que l'académie s'est retrouvée sans médecin de prévention pendant une période.
- **Mouvement et points handicap** : tous les collègues n'ont pu être reçus ou entendus, certains points de bonification ne sont pas attribués aux personnels sans explication, avec des possibilités de recours réduites selon le calendrier du mouvement. Rappelons que la FNEC-FP-FO n'a jamais milité pour l'établissement de ses bonifications handicap mais a toujours réclamé la règlementation du droit du travail à savoir l'adaptation du poste de travail aux salariés ayant une reconnaissance RQTH ou en situation de santé fragilisée

**La FNEC-FP-FO défendra tous les dossiers pour faire aboutir les droits des personnels et continuera de revendiquer une vraie médecine du travail à la hauteur des besoins des personnels.**

## ETUDE DES SITUATIONS :

La FNEC-FP-FO a défendu chaque situation du RSST afin d'obtenir des améliorations des conditions de travail des personnels et des avancées. Il n'y a eu que 2 F3SCT cette année, La FNEC-FP-FO a fait remarquer à M. l'IA -DASEN l'augmentation des fiches SST, signe explicite de la dégradation de la santé et de la sécurité au travail des personnels. Ces fiches traitent essentiellement de deux problématiques : principalement du désastre de l'inclusion systématique qui confronte les collègues à de plus en plus de violence et une recrudescence des agressions de parents d'élèves. Mais à ces deux principales causes de dégradation de la santé et de la sécurité au travail des personnels sont venus s'ajouter des fiches SST rédigées du fait de la pression exercée par des supérieurs hiérarchiques ou du fait de l'absence de personnels dans certains établissements..

## INCLUSION SYSTÉMATIQUE

**Le SNUDI-FO dénonce encore une fois l'inclusion systématique qui conduit à la déscolarisation des élèves, à la mise en place de "protocole de gestion de crise" façon soldat du feu qui ne peuvent être une solution et mettent à mal les personnels !**

**Pour le SNUDI-FO les solutions apportées par l'administration sont lunaires !**

Mise en place de protocole de gestion de crise, déscolarisation... Le DASEN a beau apporter tout son soutien aux collègues en détresse, ce n'est pas ça qui apportera le soin nécessaire à ces élèves et permettra aux personnels de faire leur travail d'enseignant !

La FNEC-FP-FO a été la première fédération de l'éducation nationale à dénoncer les ravages de l'inclusion scolaire systématique. Il n'est jamais trop tard : l'UNSA semble découvrir les dérives de l'inclusion scolaire à marche forcée. Mais on ne peut s'en réjouir tant les conditions de travail des personnels se sont dégradées ces dernières années. La FNEC-FP-FO a dénoncé l'organisation de cette dégradation par les politiques ministérielles, déclinées localement.

**Pour la FNEC FP-FO la seule et unique solution est l'arrêt de l'inclusion systématique, l'ouverture de places en établissements spécialisés, l'arrêt de la mutualisation à tout-va des AESH et l'embauche de personnels spécialisés et formés !**

**Parmi les situations abordées :**

### **MANQUE DE PLACES EN STRUCTURES PSÉCIALISÉES (ITEP—DITEP—IME...) : L'INCLUSION DEVIENT UN ABANDON ORGANISÉ**

Les représentants de la FNEC-FP-FO ont défendu les collègues pour améliorer leur conditions de travail dans les écoles de Brioude J. Ferry, Fay-sur-Lignon, de La Chaise-Dieu, Le Puy en Velay Michelet, la Séauve sur Semène, Dans chacune de ces situations, les enseignants, AESH et ATSEM subissent le comportement d'élèves qui sont orientés en structure spécialisées et qui attendent une place pour certains depuis plusieurs années. Quand on sait que certains élèves sont 20 ème sur la liste d'attente, on peut mesurer la maltraitance institutionnelle et la défaillance de l'administration à garantir des conditions de travail acceptables. Les personnels sont à bout et l'administration dit suivre les situations avec attention ou proposer des protocoles insuffisants : quelle indignité ! Dans les petites structures, les collègues vivent ces situations dégradées pendant plusieurs années. L'administration au bout de ses moyens et de sa logique en arrive parfois à déscolariser des élèves sur certains temps alors, l'inclusion scolaire à tout prix devient de l'exclusion.

**La FNEC FP-FO a regretté que l'IEN responsable de l'ASH ne soit pas présent lors de cette formation pour apporter des informations sur l'état des lieux des listes d'attente en structures spécialisées et les besoins réels du département. La FNEC-FP-FO continuera de demander les ouvertures nécessaires en structures spécialisées .**

## **SITUATIONS DIFFICILES LIÉES À DES COMPORTEMENTS VIOLENTS D'ÉLÈVES :**

Là encore, de trop nombreux personnels sont impactés. La FNEC-FP-FO a défendu les collègues des écoles de Aurec, Fay la Triouleure, Monistrol, Paulhaguet, Le Puy Michelet, St Ferréol d'Auroure, St Privat du Dragon/Chassagnes, Solignac, Vals, Vergongheon, Vezoux, Dans certaines situations, la rédaction de fiche SST et le suivi par les représentants de personnels de la FNEC-FP-FO ont permis des avancées et des améliorations des conditions de travail des personnels. Plusieurs situations se sont apaisées.

## **AGRESSIONS / MISE EN CAUSE DES PERSONNELS— PROTECTION FONCTIONNELLE :**

**Grâce aux interventions répétées de la FNEC-FP-FO, on peut noter des avancées conséquentes dans les situations de protection fonctionnelle. L'administration multiplie les actions effectives pour protéger les personnels : rencontres et recadrages de parents d'élèves, soutien de l'IA-DASEN aux personnels, accompagnements lors de dépôts de plainte par les collègues, saisies du procureur... La protection fonctionnelle n'est plus une coquille vide et toutes les mesures efficaces mises en place dans ce cadre par l'administration sont le résultat de la tenacité des représentants de la FNEC-FP-FO depuis ces dernières années et le fruit de leurs actions répétées auprès de l'administration. Les droits renforcés des personnels en matière de protection fonctionnelle sont à mettre à l'actif de la FNEC-FP-FO.**

Le SNUDI-FO est intervenu sur les situations des écoles de Brioude J. Ferry, Espaly, (maternelle et élémentaire), Paulhaguet, St Ferréol d'Auroure, St Privat du Dragon- Chassagnes, Dans chacune de ces situations, les collègues ont été défendus et soutenus par les représentants de la FNEC-FP-FO. Le SNUDI-FO a demandé dans certaines situations des mesures de protection des personnels avec notamment des mises à distance des personnes à l'origine de diffamations, agressions, intimidations, harcèlement. Le SNUDI-FO a demandé dans une école à classe unique des moyens de remplacement afin que le personnel ne se retrouve pas seul face à son agresseur. L'IA-DASEN a rappelé sa volonté de soutenir et protéger les collègues et a mis en place les moyens nécessaires.

Le SNUDI-FO a contesté la décision du rectorat de refuser l'octroi de protection fonctionnelle à un personnel alors même que ce dernier a été menacé. Pour autant, grâce à nos interventions des mesures ont été prises et le seront encore par l'IEN et l'IA-DASEN pour soutenir et protéger le personnel.

Le SNUDI-FO a défendu une collègue victime du harcèlement d'un personnel municipal et a demandé des mesures pour protéger ce personnel. L'IA a indiqué qu'il recevrait ce personnel s'il le souhaitait pour réaffirmer son soutien et essayer de trouver des solutions à cette situation.

## **PRESSIONS EXERCÉES PAR L'ADMINISTRATION SUR DES PERSONNELS :**

Au cours de cette F3SCT, l'IA-DASEN a tenté de minimiser voire passer sous silence la situation de deux personnels victimes de pressions répétées exercées par leur administration. Dans les deux situations, l'administration ne remplit pas son obligation d'assurer la santé et la sécurité au travail de ces personnels.

## **• Pressions exercées par l'IA-DASEN et l'IEN sur un personnel directeur suite au refus de l'école de participer à une évaluation d'école :**

Les représentants ont dénoncé l'intitulé de la fiche SST rédigée par le personnel suite aux pressions exercées par son administration. En effet, l'administration a tenté de minimiser leur action en transformant ce que l'on peut assimiler à du harcèlement professionnel en une fiche dénommée « surcharge de travail et « limite » burn out », se dédouanant ainsi de sa responsabilité. Le SNUDI-FO a rappelé qu'il s'agissait de pressions répétées exercées par l'administration à l'encontre de ce personnel. LE SNUDI-FO a rappelé que plusieurs personnels ont subi une répétition de pressions suite à leur refus de participer à une évaluation d'école (11 relances en 2 mois !). Le SNUDI-FO a contesté avec véhémence, l'exposé du bilan de la fiche SST par l'administration présentant un personnel qui va mieux. Le SNUDI-FO a rappelé la responsabilité de l'administration et indiqué que les pressions répétées de l'administration avait détérioré l'état de santé de la collègue : la collègue reprenant en temps partiel thérapeutique et songeant à une reconversion.

Pour cette situation une procédure de DGI danger grave et imminent avait été rédigée par le SNUDI-FO pour protéger le personnel et contraindre l'administration à cesser les pressions exercées sur ce personnel.

## **DGI—EVALUATION D'ECOLE**

**Le SNUDI-FO avait rédigé un DGI (danger grave et imminent) concernant une collègue victime de pressions répétées de la part de son administration . Cette procédure d'alerte avait été fait en novembre et malgré de nombreux dysfonctionnements dans la procédure de la part de l'administration, le personnel a été soustrait à cette évaluation d'école et les pressions ont cessé.**

L'IA-DASEN a tenté de passer sous silence ce DGI, son enquête et les préconisations qui ont suivi pour faire cesser le danger.

Le SNUDI-FO a fait ajouter ce point à l'ordre du jour de la F3SCT afin de mettre l'IA-DASEN face à ses responsabilités et les résultats de son entêtement à vouloir maintenir un dispositif d'évaluation d'école et les conséquences de pressions répétées sur la santé d'un personnel.

**Le SNUDI-FO déplore que l'IA-DASEN soit partie de l'instance et ait relayé le traitement de la question du DGI à ses représentants : le secrétaire général et l'IA-adjointe au 1er degré. Le SNUDI-FO a indiqué avoir relevé de nombreux dysfonctionnements dans la procédure du DGI. Le SNUDI-FO a particulièrement regretté l'absence de respect des délais réglementaires pour résoudre cette procédure d'alerte de façon urgente.**

Le secrétaire générale nous a proposé la tenue d'un groupe de travail afin de discuter de tous les éléments de la procédure et de son déroulement pour en perfectionner son fonctionnement. Le SNUDI-FO ne s'est pas opposé à cette proposition.

**Les représentants du SNUDI-FO ont rappelé la cause de la rédaction du DGI la détérioration de l'état de santé de ce personnel suite aux pressions exercées sur ce dernier dans le cadre d'un refus de participation à une évaluation d'école. Le SNUDI-FO a contesté la préconisation de l'IA-DASEN suite à l'enquête résultant du DGI visant à suspendre l'évaluation d'école cette année et la reporter à l'année suivante. Le SNUDI-FO a indiqué que cette mesure reportait la cause du danger à l'année suivante et ne faisait pas cesser le danger grave et imminent définitivement. Le secrétaire générale a indiqué ne pas connaître la position du successeur de l'IA-DASEN puisque ce dernier quitte le département fin juin.**

# EVALUATIONS D'ECOLE

## Stop aux pressions mises sur les équipes et les directeurs !

## Non les évaluations d'école ne sont pas obligatoires !

Pour rappel, lors de la dernière F3SCT d'octobre 2025, le SNUDI-FO avait émis un avis pour dénoncer les pressions exercées sur les collègues et particulièrement les directeurs et directrices d'école, rappelant le caractère non obligatoire des évaluations d'école. Cet avis avait été voté à l'unanimité.

L'IA-DASEN a eu ensuite l'obligation réglementaire de publier une réponse à cet avis. Cette réponse a été apportée lors de cette FSCT. Il est à regretter à nouveau que l'IA-DASEN soit parti de l'instance juste avant ce point à l'ordre du jour !

### **Avis proposé par FO et voté par l'ensemble des organisations syndicales :**

Les représentants des personnels à la F3SCT rappellent que la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations Règlementaires de Service du 1<sup>er</sup> degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation » qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni leur imposer, une "évaluation externe".

Les représentants à la F3SCT rappellent que ni dans le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 de la loi Rilhac, relatif aux directeurs d'écoles, ni dans les annexes ministérielles des missions des directeurs, il n'est fait mention d'une quelconque obligation de participer à une évaluation d'école et certainement pas de l'imposer aux enseignants de l'équipe pédagogique qui refuseraient ce dispositif

Les représentants de la F3SCT dénoncent les relances et pressions faites aux équipes ayant refusé de mettre en place les évaluations d'école.

**Le SNUDI-FO a opposé à la réponse de l'IA-DASEN concernant l'avis déposé sur les évaluations d'école, le statut et la réglementation et le fait que l'administration n'avait toujours pas démontré une quelconque obligation de participation aux évaluations d'école dans cette réponse. Le SNUDI-FO a démontré qu'aucun argument évoqué à savoir l'existence et les missions du Conseil d'Evaluation de l'Ecole et les missions du Conseil d'Ecole ne saurait obliger les personnels à participer aux évaluations d'école.**

Le Secrétaire générale a tenté d'invoquer l'article L 121-10 du code de la fonction publique indiquant que les personnels doivent se conformer aux instructions de leur supérieur hiérarchique... Le SNUDI-FO a alors répondu que ce texte vaut si l'ordre donné n'est pas illégal, or dans le cas des évaluations, le statut protège les personnels, car leurs obligations réglementaires de service ne prennent pas en compte les évaluations d'école. L'ordre donné par le supérieur hiérarchique ne peut prévaloir sur les ORS des personnels..

A cours d'argument, le secrétaire général, représentant de l'IA-DASEN a indiqué ne pas connaître les positions de la personne qui succèdera à l'IA-DASEN

**Sur la question des évaluations d'école, il ne faut rien lâcher et continuer de résister à ce dispositif !**

**Le SNUDI-FO continuera de soutenir tous les collègues refusant de participer aux évaluations d'école. .**

# CHANGEMENT DE LOGICIEL POUR LA GESTION DES REMPLACEMENTS : IMPACT SUR LES PERSONNELS

Lors de la F3SCT du mois d'octobre, l'IA-DASEN avait évoqué la future utilisation d'un logiciel pour les personnels remplaçants et titulaires de secteur. Nous avons demandé à ce que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la F3SCT comme le prévoit le droit du travail lorsqu'un nouvel outil vient modifier les conditions de travail des salariés.

L'IA-DASEN a refusé d'appliquer la réglementation ce que le SNUDI-FO a dénoncé et n'a pas donné de véritables informations sur l'usage de ce nouveau logiciel dénommé RPLT1D. Il y aurait deux cas de figures pour les personnels remplaçants et titulaires de secteur :

- l'utilisation de DT Chorus lors de remplacement résultant d'une absence du collègue remplacé
- L'utilisation de RPLT1D dans les autres cas

Le SNUDI-FO a posé les questions relayés par les personnels :

Comment les personnels seront contactés par leur administration lors de remplacement ? Devront-ils donner leur numéro de téléphone personnel ?

Quel sera l'impact sur leur rémunération ?

Sur quel distancier se basera l'application ?...

L'IA-DASEN n'a pas apporté de réponse à ces questions.

**Le SNUDI-FO pense que cet outil permettra au ministère sa purge salariale avec la poursuite de suppressions de postes administratifs dans l'Académie. Le SNUDI-FO craint une baisse des frais de déplacements et de remplacements. Le gouvernement décide de mettre cet outil en place au moment où le prix du carburant flambe : quel scandale !**

**Comme en FSCT ministérielle, comme en F3SCT académique et comme en F3SCT départemental, le SNUDI-FO ne laissera pas faire l'organisation de la dégradation des conditions de salaire des personnels et l'organisation de la perte de revenus pour les personnels !**

Nous allons suivre cette situation de près et défendre les collègues.

## ***Mémento Santé et sécurité au travail***

Chaque année, un mémento santé et sécurité au travail est édité pour les personnels du 1er degré. Ce dernier avait été présenté en instance en octobre et la FNEC-FP-FO avait formulé de nombreuses remarques pour faire évoluer le document en rappelant la responsabilité de l'employeur sur la santé et la sécurité au travail car notre administration a souvent tendance à s'en dédouaner en tentant de la transférer aux directeurs et aux personnels. Le document a été proposé aux organisations syndicales en préparation de l'instance. **Il est à noter que, suite aux interventions de FO cette année et les années précédentes, ce document a été largement modifié. La FNEC-FP-FO a été le seul syndicat à demander de nombreuses modifications pour faire respecter le droit des personnels en terme de santé et sécurité au travail.** La version proposée par l'administration lors de cette F3SCT prend en compte la quasi-totalité des remarques que la FNEC FP-FO avait pu formuler en début d'année et plus récemment lors d'un groupe de travail spécifique.

Il reste encore des modifications à apporter que la FNEC-FP-FO continuera de défendre au cours des prochaines F3SCT. Parmi ces revendications, nous avons réitéré notre demande de rajouter que la version papier reste une possibilité pour remplir un registre SST et que cela doit être écrit clairement dans le mémento. Tout en rappelant que les registres dématérialisés peuvent dysfonctionner alors que la version papier est plus facile à remplir.

# SITUATIONS DES COLLÈGES

## Collège d'Allègre

Trois fiches SST concernant des agressions de parents. Avant la tenue de l'instance, nous avons rencontré les personnels en réunion d'information syndicale le mardi 21 mai 2026. Depuis les incidents signalés (**agressions de personnels, agressivité des parents, intrusion, problèmes d'organisation du travail au sein de l'établissement, absence de sanctions pour certains faits graves des élèves...**), les personnels continuent de se sentir désemparés. C'est pourquoi nous sommes intervenus sur la situation. Nous avons demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie quelles mesures avaient été prises pour assurer la protection des personnels. Le parent qui s'est introduit a-t-il été convoqué à la gendarmerie ? Est-ce qu'il prévoyait de mettre en place pour soutenir les enseignants et contenir l'agressivité des parents ? Nous avons également demandé une augmentation **des moyens de vie scolaire**.

- Réponses de l'administration :
- Reconnait les dysfonctionnements et que les personnels ont été très éprouvés.
- Accompagnement du chef d'établissement, rappel des procédures.
- Proposition d'un agenda de rendez-vous pour les personnels voulant venir, formation et procédures à définir pour l'agent d'accueil.
- préparation de la mise en place d'un diagnostic surêté mi-juin en lien avec la gendarmerie.
- Actualisation du PPMS, consignes Vigipirate.
- Le rectorat et l'inspection académique a échangé avec le parquet et la gendarmerie pour les questions d'agression. L'IA condamne les comportements agressifs des parents, il les qualifie d'inacceptables.
- Le conseiller de prévention dit qu'il continue à réfléchir sur le dossier de l'établissement et souhaite s'appuyer sur l'équipe éducative qu'il juge forte de propositions. Nous en avons donc profité pour lui remettre la synthèse rédigée le 5 mars par les personnels dans laquelle ils ont détaillé un certain nombre de mesures et de demandes à la direction.
- Réflexion à mener sur la mise en place des PAP.
- L'administration a saisi le parquet.

## Collège d'Aurec-sur-Loire

Plusieurs problèmes signalés sur lesquels nous sommes intervenus :

Un problème d'ordre bâtimentaire concernant une rampe peu sûre. L'affaire est en voie d'être réglée : la nouvelle rampe doit être posée courant mai.

Des situations en lien avec des agressions et provocations entre élèves et personnels ont été abordées. Les affaires en question avaient été traitées essentiellement en amont par l'administration, mais nous sommes intervenus, notamment en demandant à l'administration de rester vigilante sur une situation en particulier. De manière générale, nous avons rappelé les problèmes parfois graves auxquels les personnels peuvent être confrontés face à certains élèves, et donc l'importance de la protection que l'administration doit assurer à l'égard de ses agents.

## Collège de Craponne

Nous suivons les problèmes de l'établissement depuis quelques temps : **agression des personnels par des parents, tensions et problèmes de relation entre des collègues et la direction, des fiches SST qui ont accru ces tensions, le sentiment d'abandon des personnels au moment d'incidents graves, les reproches et les remises en cause faits par la direction à l'égard des collègues qui s'étaient retrouvés seuls face aux incidents, quatre demandes de protection fonctionnelle (dont une seule a fait l'objet d'une réponse positive)...** Nous avons notamment effectué une réunion d'information syndicale le lundi 18 afin de préparer l'instance de F3SCT ce jeudi 21 mai 2026. Nous avons souligné qu'il était inadmissible que la direction fasse des reproches aux enseignants quant à la gestion des incidents, et parfois devant les élèves.

- Réponses de l'administration :
- L'administration reconnaît les dysfonctionnements au sein de l'établissement au moment des incidents.
- Devant les problèmes soulignés sur l'absence d'accompagnement ou de présence de l'équipe de Direction, le Dasen a rappelé le fonctionnement du « réseau », que le principal adjoint de l'établissement n'était pas le chef principal de l'établissement, que le collège fonctionne en réseau avec un chef d'établissement, chef de réseau, et des adjoints.
- L'IA et le Secrétaire Général ont souligné et affirmé que le dysfonctionnement n'était pas

## SITUATIONS DES COLLÈGES

du fait des enseignants, que le protocole serait expliqué mais que les dysfonctionnements avaient été dits et redits à la direction.

- Pour les demandes de protection fonctionnelle restée sans réponse, l'IA-Dasen a répondu qu'elles étaient en cours de traitement (il n'y a pas de réponse négative tant que celle-ci n'a pas été explicitée à l'agent ; nous avons répondu qu'elles ont néanmoins été envoyées il y a 2 mois... et que c'est quelque chose qui reste problématique. Pour l'incident du parent d'élève menaçant, l'administration a répondu qu'elle a saisi le parquet et s'était assuré du concours et du soutien de la gendarmerie par une présence rapprochée.
- Il y aura un « accompagnement » de la direction par la DSDEN.

Nous avons fait le lien avec les revendications des personnels de l'établissement, maintes fois rappelées depuis des années : **l'augmentation des moyens de vie scolaire et l'affectation d'un CPE**, soit des vraies réponses en termes de moyens face aux problèmes qui peuvent découler de ces établissements.

### Collège de Paulhaguet

Un certain nombre de problèmes avaient été soulevés par les personnels, notamment au cours des réunions d'informations syndicales où nous étions présents : **nombreux dysfonctionnements, très fortes tensions entre les personnels, chaos dans l'organisation du travail au sein de l'établissement, reproches aux enseignants quant à leurs initiatives**. Nous sommes intervenus pour rappeler ces problématiques **et signaler que les personnels refusent d'être tenus responsables des divers dysfonctionnements au sein de l'établissement...**Nous avons aussi rappelé qu'un courrier d'alerte intersyndical avait d'ailleurs été transmis au rectorat et à la DSDEN sur la situation de l'établissement. Nous avons alerté sur les conséquences dramatiques sur la santé mentale des personnels enseignants. Nous avons demandé que la visite qui était prévue et qui a été annulée soit honorée, les personnels sont en attente, ils souhaitent être entendus et rassurés.

- **Réponses de l'administration :**
- **Reconnait les difficultés pour les personnels au sein de l'établissement, et la dégradation du climat de ce dernier. L'Inspecteur d'Académie a**

déclaré qu'il a bien saisi les enjeux de la situation.

- A déclaré que l'affaire est en cours de traitement et est notamment suivie par la DRH du rectorat.
- Déclare que l'affaire est difficile dans la mesure où cette dernière implique des agents de l'Éducation Nationale et de la Territoriale. Le conseiller de prévention précise que l'EN ne peut intervenir sur la question des agents territoriaux en raison des compétences (et le département a rappelé que l'EN doit rester dans son champ de compétence), mais il communique toutefois avec la collectivité sur le dossier.
- Une « visite / délégation / formation » des services conjointe des représentants de l'EN et de ceux du Département sera organisée dans l'établissement avant les grandes vacances pour rencontrer les personnels concernés (donc une forme d'enquête administrative).
- La principale devrait quitter l'établissement l'année prochaine, mais nous ignorons qui succédera sur le poste, dans la mesure où les deuxième et troisième mouvements des chefs d'établissements n'ont pas encore eu lieu.
- Le conseiller de prévention souligne qu'il y a une vraie attention portée à la situation de l'établissement. Lorsqu'il a annulé sa visite, le conseiller de prévention n'avait pas prévenu les personnels puisqu'il devait à la base venir travailler le PPMS avec la direction.
- Nous proposons une réunion d'information syndicale pour préparer la visite prévue par l'administration.

### Collège de Langeac

Bilan de la situation traitée depuis l'année dernière ; pas de fiche SST pour cette session

En décembre 2025, le conseiller de prévention et le secrétaire général de la DSDEN sont retournés dans l'établissement. Ils ont rencontré les enseignants et en ont déduit que la sérénité était revenue dans le climat de l'établissement. Bien qu'il soit en délégation rectorale ailleurs, l'ancien chef d'établissement est toujours titulaire du poste. Nous avons demandé si l'administration avait une visibilité sur la direction de l'établissement pour la prochaine année : elle a répondu qu'il ne pouvait rien confirmer à l'heure actuelle pour la prochaine rentrée (notamment en raison des mouvements des chefs d'établissements qui sont en cours).